

RAPPORT N° 06/4-52
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC DE BELLEPIERRE
CRAC 2005

L'opération d'aménagement de la ZAC de Bellepierre est en phase opérationnelle depuis 1983. Le programme de l'opération, en voie d'achèvement, compte plus de 800 logements collectifs et environ 800 m² de surfaces commerciales, ainsi que des équipements publics.

Après être intervenu dans la partie haute et centrale de la ZAC dans un premier temps (secteur des Granits, opérations MAÏDO, OSMONDE...), l'activité actuelle de la SEDRE s'est poursuivie dans la partie basse où se sont réalisées des opérations de logements sociaux de la SIDR (DIMITILE, KERVEGUEN) et de la SODIAC (KAPOR, TEXTOR). Celles-ci seront complétées en 2006 par une nouvelle opération de la SIDR, dénommée PITON MADORE, le long du Boulevard Gaston de Monnerville.

La SEDRE a accompagné ces différentes opérations immobilières de la partie basse de la ZAC, de la manière suivante :

- . en matière d'aménagement d'espaces publics par la réalisation des voies structurantes de ces nouveaux quartiers et l'aménagement d'une aire de jeux et de détente entre les Allées des Onyx et des Pierres de Lune ;
- . en matière d'équipements publics et de services par le rendu d'une étude de programmation sur la partie basse de la ZAC avec le traitement d'une liaison avec le quartier de la Source.

Le programme d'aménagement est complété par une intervention sur trois autres espaces publics :

- . sur le quartier des Granits par l'aménagement de deux aires de loisirs (Plateforme des Spinelles et Amphithéâtre des Granits) ; le dossier de la Plateforme des Spinelles fait l'objet d'un financement au titre du Contrat de Ville ;
- . le long du Boulevard Gaston de Monnerville et en contrebas du Lycée, par l'aménagement d'une placette en Belvédère.

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) au 31 décembre 2005 de l'opération dont le montant actualisé s'établit à 13 371 898,00 € au lieu de 13 427 122,00 € HT dans le dernier CRAC approuvé.

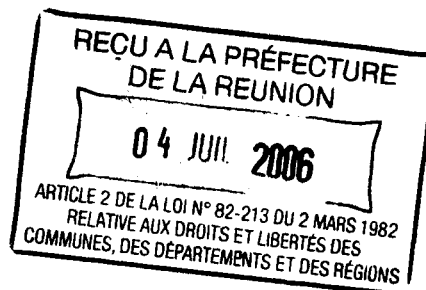
Par rapport à ce dernier CRAC, la différence s'établit à - 55 224,00 € HT, liée à une diminution du programme de travaux et à une appréciation plus fine des dépenses et des recettes.

L'excédent prévisionnel reversé à la Commune en 2007 lors de la clôture de l'opération devrait s'élever à 98 296,00 € HT, sachant que la participation communale versée depuis l'origine à la ZAC s'établit à 5 908 186,00 € HT.

RAPPORT N° 06/4-52

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demande d'approuver le CRAC 2005 de la ZAC de Bellepierre, ayant valeur de bilan révisé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



NB Le CRAC produit par la SEDRE peut être consulté, sur demande, en l'Hôtel de Ville, près la Direction Aménagement/ aile ouest/ 2ème étage/ porte 201 (téléphone 0262-40-05-22).

DELIBERATION N° 06/4-52
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

ZAC DE BELLEPIERRE
CRAC 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-52 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

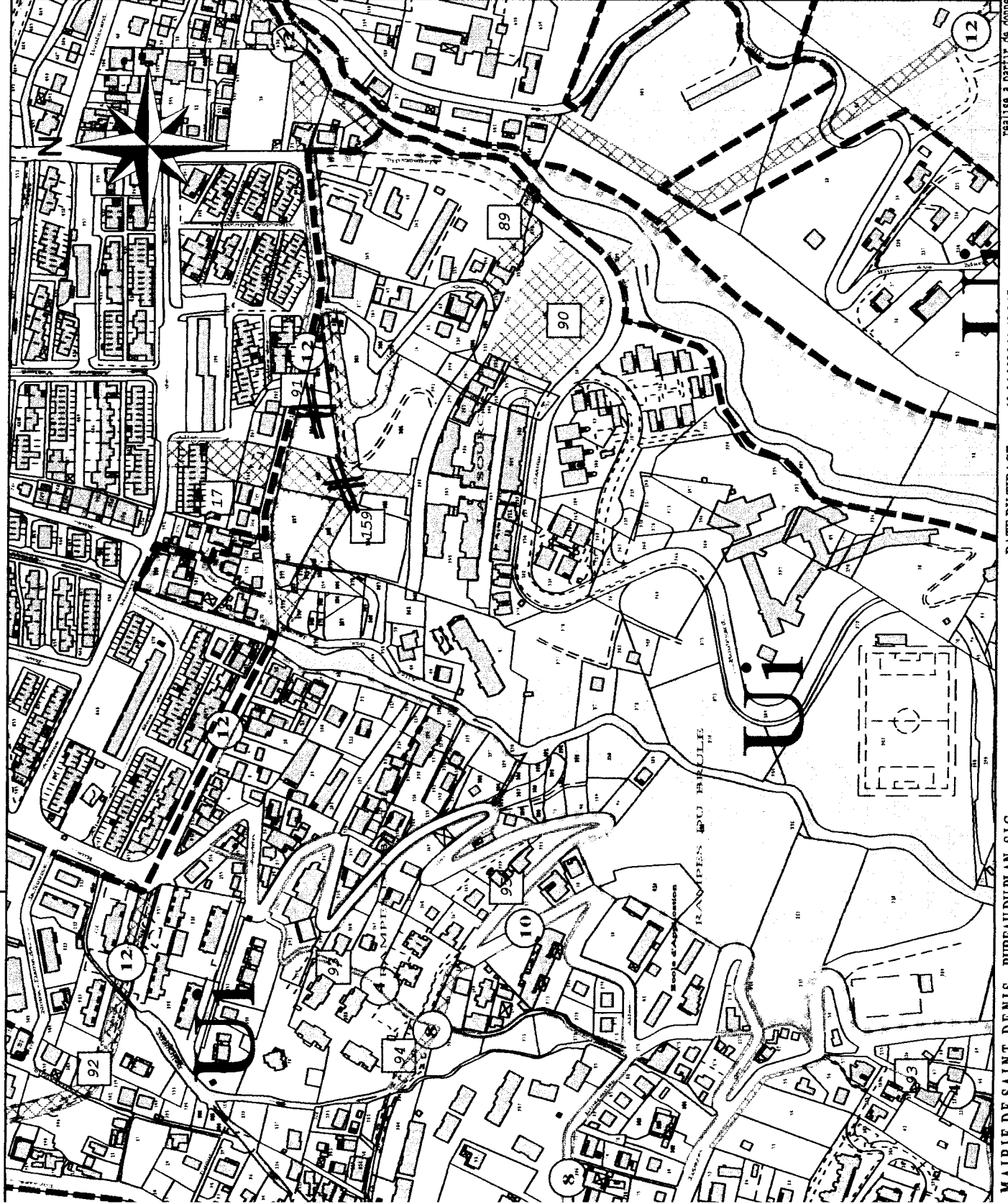
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant de la ZAC de Bellepierre au 31 décembre 2005, qui fait ressortir un montant de recettes et de dépenses de 13 371 898,00 € HT.



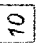

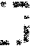
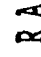
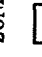



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 JUN 2006**








LEGENDE

LEGENDE DU P.L.






-  Limite de zone et de secteur
-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Emplacement réservé avec espace à conserver, modifier ou créer (Z./)
-  Numéro de l'emplacement réservé
-  Emprise de voie
-  Règles particulières d'implantation des constructions
-  Périmètre de Z.A.C.
-  Limite des PAS GEOMETRIQUE
-  Principe de liaison (voirte)

RAPPEL DU P.P.R.

ZONES DE PRESCRIPTIONS

-  Zone Bg
-  Zone Bi
-  Zone Bgi

ZONES D'INTERDICTION

-  Zone R1
-  Zone Rii
-  Zone Rit
-  Zone R2 - Inconstructible sauf aménagement global de la zone et révision du P.P.R.
-  Zone d'études particulières - voir documents annexés au projet du P.P.R.